

## PRISCILLA DELEUY

PRISCILLA DELEUY	
1901 Route du born	40210 LUE

### PJ n°10 – Evaluation des incidences Natura 2000

*Art. L.414-4 et R. 414-19 et suivants du Code de l'environnement*

N° Etude : ET-227-102022	
Novembre	2022



## SOMMAIRE

---

I.	CONTEXTE REGLEMENTAIRE .....	3
II.	PRESENTATION SIMPLIFIEE DU SITE .....	5
2.1	Objet du projet .....	5
2.2	Situation géographique .....	5
III.	PRESENTATION Du SITE NATURA 2000 CONCERNE .....	6
IV.	CONCLUSION SUR LES INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000 .....	13

## LISTE DES FIGURES

---

<b>Figure 1</b>	: Situation du site vis-à-vis du site Natura 2000 .....	7
<b>Figure 2</b>	: Localisation du site Natura 2000 « Zones humides de l'arrière-dune des pays de Born et de Buch" (source : INPN).....	9

## LISTE DES TABLEAUX

---

<b>Tableau 1</b>	: Présentation du site Natura 2000 « Zone humide de l'arrière-dune des pays de Born et de Buch » .....	8
------------------	--	---

## I. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

---

Conformément à l'article R.414-19 du Code de l'environnement, le projet porté par le détachement du 3<sup>ème</sup> Régiment du Matériel nécessite une évaluation des incidences Natura 2000 dans la mesure où :

- Un ou plusieurs sites Natura 2000 seront potentiellement affectés par le projet, compte tenu de la distance, de la topographie, de l'hydrographie, du fonctionnement des écosystèmes, de la nature et de l'importance du programme ou du projet, des caractéristiques du ou des sites et de leurs objectifs de conservation, de manière à remettre en cause l'intégrité des sites ou les objectifs de conservation ;
- Un ou plusieurs habitats d'intérêt communautaire (Annexe I de la Directive Habitats) ou une ou plusieurs espèces d'intérêt communautaire (Annexe II de la Directive Habitats ou Annexe I de la Directive Oiseaux) ou leurs habitats d'espèces seront potentiellement affectés par le projet, de manière à remettre en cause la conservation des habitats ou la conservation des populations des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du ou des sites Natura 2000 proches.

Les incidences potentielles seront évaluées à partir :

- Des habitats d'intérêt communautaire visés à l'annexe I et les espèces d'intérêt communautaire visées à l'annexe II de la Directive « Habitats, Faune, Flore » 92/43/CEE ;
- Les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire visées à l'annexe I et les espèces d'oiseaux migratrices régulières y compris celles qui ne relèvent pas de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE ;
- Les habitats et espèces inscrits dans les Formulaires Standards de Données, dans l'arrêté ministériel de désignation des sites, dans les diagnostics des DOCOB.

Le contenu réglementaire d'une évaluation d'incidence Natura 2000 est fixé à l'article R.414-23 du Code de l'environnement. L'évaluation est proportionnée à la nature et à l'importance du projet et ciblée sur les enjeux de conservation des habitats et des espèces en présence.

L'évaluation des incidences présentera à minima :

- Une présentation du plan, programme, projet, manifestation ou intervention soumis à évaluation des incidences Natura 2000 ;
- Les cartes de localisation associées quant au réseau Natura 2000 proche ou concerné ;
- Un exposé sommaire des raisons pour lesquelles il est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ;

⇒ **Dans la négative, l'évaluation peut s'arrêter ici.**

**Dans l'affirmative, le dossier comprend :**

- Une description complète du (ou des) site(s) concerné(s) ;
- Une analyse des effets temporaires ou permanents, directs ou indirects, du plan, du projet, de la manifestation ou de l'intervention, pris individuellement ou cumulés avec d'autres plans, projets, manifestations ou interventions (portés par la même autorité, le même maître d'ouvrage ou bénéficiaire), sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du (ou des) site(s) concerné(s) et sur l'intégrité générale du site.

**En cas d'identification de possibles effets significatifs dommageables :**

- Un exposé des mesures destinées à supprimer ou réduire ces effets.

**En cas d'effets significatifs dommageables résiduels :**

- Un exposé, selon les cas, des motifs liés à la santé ou à la sécurité publique ou tirés des avantages importants procurés à l'environnement ou des raisons impératives d'intérêt public majeur justifiant la réalisation du plan, projet... (cf. L.414-4 VII et VIII) ;
- Un exposé des solutions alternatives envisageables et du choix retenu ;
- Un exposé des mesures envisagées pour compenser les effets significatifs dommageables non supprimés ou insuffisamment réduits ;
- L'estimation des dépenses correspondant à ces mesures compensatoires et leurs modalités de prise en charge.

## II. PRESENTATION SIMPLIFIEE DU SITE

---

### 2.1 Objet du projet

Le chenil de Mme Deleuy a pour projet l'extension de ses bâtiments d'élevage et la création d'un nouveau bâtiment professionnel destiné à abriter un chenil d'élevage de 80 chiens.

Ce projet est détaillé dans la **Demande d'enregistrement** et illustré en **PJ n°3** du présent dossier de demande d'enregistrement au titre des ICPE auxquelles il conviendra de se référer.

### 2.2 Situation géographique

Le chenil de Mme Deleuy est implanté à l'Ouest de la commune de Lüe (40), dans le département des Landes, et à 60 km au Nord-Ouest de Mont de Marsan.

Les coordonnées Lambert 93 du site sont : X : 379690.47 m ; Y : 6357019.59m ; Z : 52.67 m.

La localisation du site est fournie en pièces-jointes n°18 et 19 auxquelles il convient de se référer.

### III. PRESENTATION DU SITE NATURA 2000 CONCERNE

---

Dans un rayon de 5 km autour du site, un recensement des différents zonages de protection Natura 2000 les plus proches a été effectué auprès des services administratifs de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine.

Le site Natura 2000 le plus proche du site est (*cf. Figure 1*) : Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitats) « Zones humides de l'arrière-dune des pays de Born et de Buch (FR7200714) situé à 1.1 km au Sud du site.

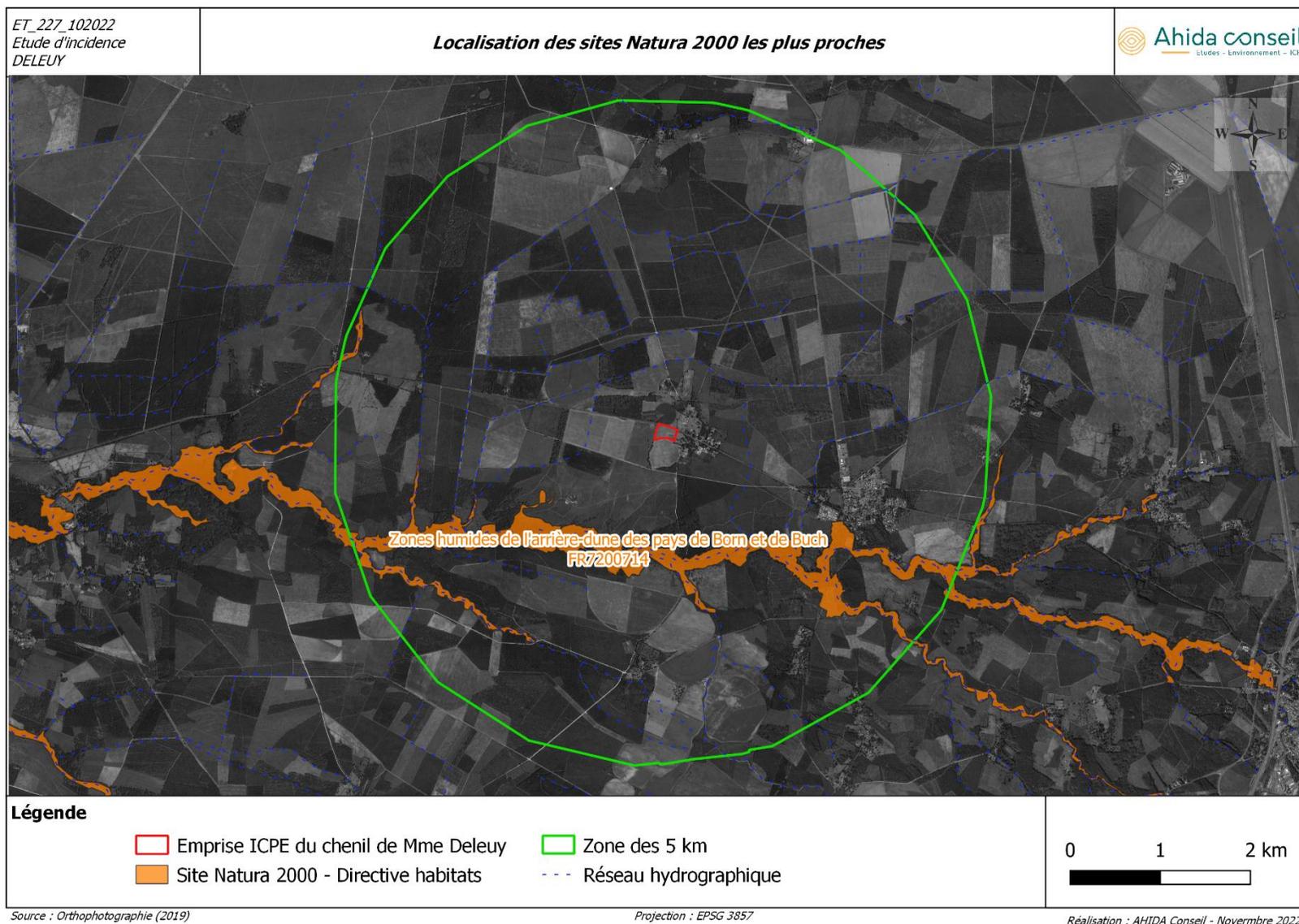


Figure 1 : Situation du site vis-à-vis du site Natura 2000

Le site Natura 2000 « Zones humides de l'arrière-dune des pays de Born et de Buch » (FR7200714) est désigné en tant que Zone Spéciale de Conservation (ZSC) au titre de la « Directive Habitats » par arrêté de création du 28 janvier 2016 et en tant que site d'importance communautaire par l'arrêté du 07/12/2004 auprès de la Commission européenne.

**Tableau 1 : Présentation du site Natura 2000 « Zone humide de l'arrière-dune des pays de Born et de Buch »**

Appellation	Référence	Désignation	Superficie	Région	Département
« Zone humide de l'arrière-dune des pays de Born et de Buch »	FR7200714	ZSC par Arrêté du 28/01/2016 SIC depuis le 07/12/2004	12 915 ha	Nouvelle-Aquitaine	Gironde (15%) Landes (85%)

Les caractéristiques du site sont les suivantes :

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N03 : Marais salants, Prés salés, Steppes salées	0,04 %
N04 : Dunes, Plages de sables, Machair	1,06 %
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	57,85 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	0,68 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	0,89 %
N16 : Forêts caducifoliées	6,56 %
N17 : Forêts de résineux	0,8 %
N19 : Forêts mixtes	31,12 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	0,1 %
N25 : Prairies et broussailles (en général)	0,9 %

Ce site Natura 2000 comprend la chaîne des grands lacs du nord des Landes et sud Gironde et leurs principaux affluents à savoir : la Gourgue, le Nasseys et la Pave, le Canteloup, l'Escource et le courant de Mimizan.

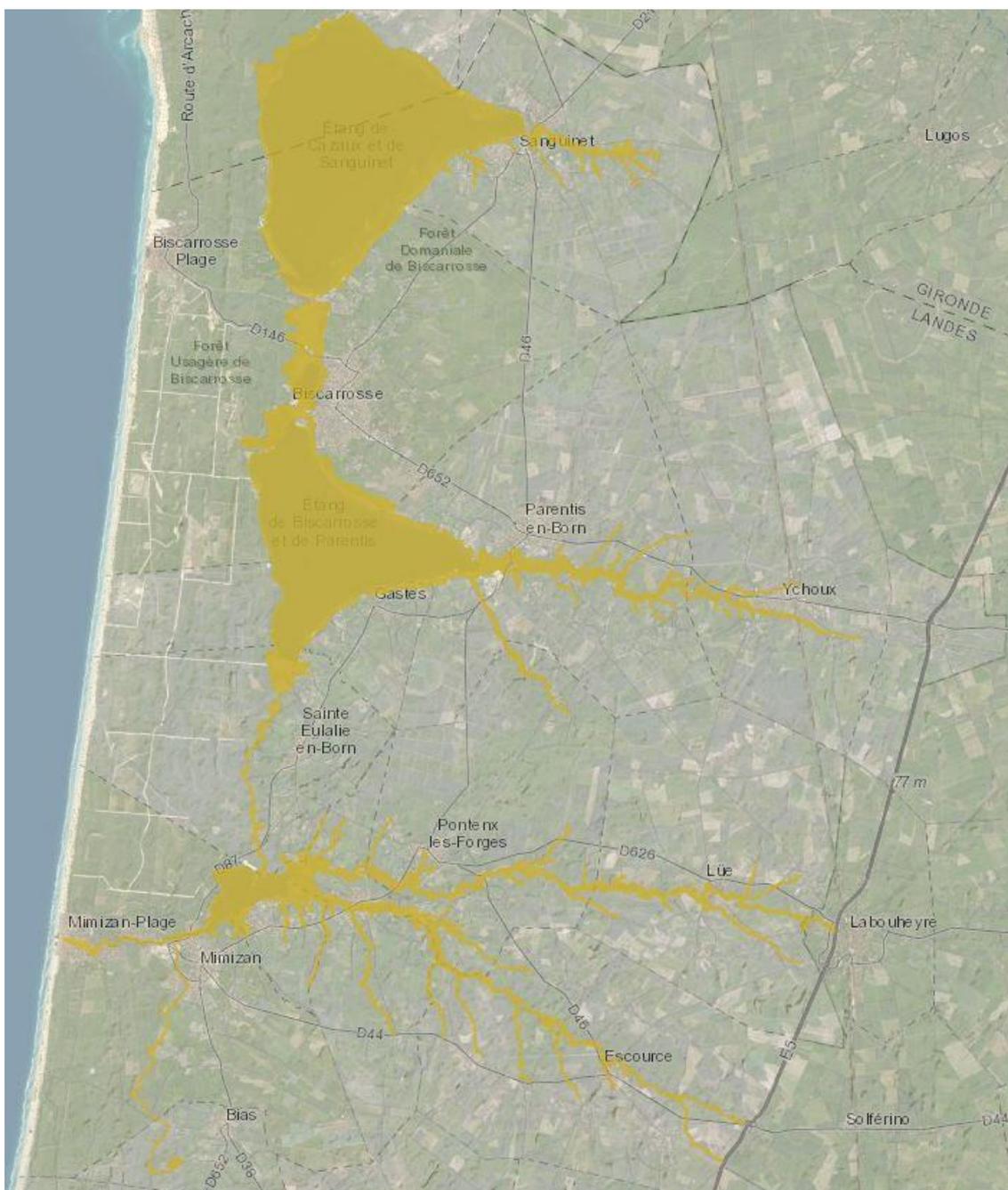
Cette chaîne de lacs (lacs de Cazaux-Sanguinet de 5 400 ha, de Parentis-Biscarrosse 3 400 ha, du petit étang de Biscarrosse de 70 ha et de l'étang d'Aureilhan de 320 ha) forme un ensemble en « chapelet » interconnectés. L'étang de Cazaux-Sanguinet constitue une zone de partage des eaux entre le nord et le sud.

C'est ensuite la forêt, mixte et feuillue, qui domine le reste du paysage. Ce système est installé sur des sols essentiellement composés de sable très pauvre en argiles et limons. Ce sont des sols très filtrants, sensibles aux actions du vent et de l'eau. Principalement constitués de quartz, c'est aussi un sol chimiquement pauvre. L'accumulation de ces matériaux a créé ce que l'on appelle l'aliol, roche ferrugineuse plus ou moins durcie. Ce sol est également doté d'une nappe phréatique superficielle affleurante. La topographie d'ensemble est très plane et avec peu de relief proéminent. Seules les dunes littorales situées à l'ouest du site font exception en s'élevant parfois jusqu'à plus de 50 m. La morphologie des étangs d'arrière-dune s'établit selon un axe amont aval ou est-ouest. L'implantation des dunes a créé une forte pente au pied des dunes paraboliques. Les rives ouest des étangs possèdent alors une pente plus forte. Côté est, les affluents charrient des sédiments et les déposent au niveau du lac rendant la pente bien plus douce. Ces caractéristiques impliquent donc une installation graduelle des milieux dite « en ceinture ». Sur la rive est de chaque étang cet enchaînement est nettement visible, la durée d'immersion des rives jouant un rôle

important. Plus loin dans les terres et notamment auprès des cours d'eau et affluents, c'est l'épaisseur de la couche et la proximité avec la nappe des sables qui permet l'expression de tel ou tel habitat.

Vulnérabilité : Les profondes modifications intervenues dans les dernières décennies sur les lacs et les étangs du site continuent de faire sentir leurs effets : érosion, ensablement, accumulation de matière organique, prolifération de plantes invasives. Il conviendra à l'avenir d'être particulièrement vigilant sur la gestion de l'eau (et notamment des niveaux d'eau) et sur les activités pratiquées sur les milieux pour stopper la dégradation des milieux.

Le site Natura 2000 « zones humides de l'arrière-dune des pays de Born et de Buch » est situé, au plus proche, à **1.1 km au Sud** du site DELEUY CHENIL. (Cf. **figure 2**)



**Figure 2** : Localisation du site Natura 2000 « Zones humides de l'arrière-dune des pays de Born et de Buch » (source : INPN)

- Les habitats naturels inscrits à l'Annexe I de la directive 92/43/CEE et ayant justifié la désignation du site Natura 2000 « Zones humides de l'arrière-dune des pays de Born et de Buch »

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D			
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
M	1355	<a href="#">Lutra lutra</a>	p	30	30	localities	C	P	C	B	C	B
M	1356	<a href="#">Mustela lutreola</a>	p	0	9	localities	V	DD	C	B	A	C
P	1416	<a href="#">Isoetes boryana</a>	p	10	50	grids1x1	V	G	A	C	A	A
P	1618	<a href="#">Caropsis verticillato-inundata</a>	p	30	30	localities	C	M	B	B	A	A
P	1831	<a href="#">Luronium natans</a>	p	10	10	i	V	P	C	C	C	C
I	1041	<a href="#">Oxygastra curtisii</a>	p	2	2	localities	R	M	C	C	C	C
I	1042	<a href="#">Leucorhina pectoralis</a>	p	1	1	localities	R	M	C	C	B	B
I	1044	<a href="#">Coenagrion mercuriale</a>	p	3	3	localities	R	M	C	C	C	C
I	1065	<a href="#">Euphydrys aurinia</a>	p	1	1	localities	V	M	C	C	C	C
I	1071	<a href="#">Coenonympha oedippus</a>	p	6	6	localities	R	M	C	C	C	C
F	1096	<a href="#">Lampetra planeri</a>	p	14	14	i	R	DD	C	B	C	B
R	1220	<a href="#">Emys orbicularis</a>	p	15	15	localities	R	M	C	B	C	B
M	1303	<a href="#">Rhinolophus hipposideros</a>	c	1	1	localities	V	DD	C	C	B	C
M	1304	<a href="#">Rhinolophus ferrumequinum</a>	p	6	6	localities	R	M	C	C	C	C
M	1308	<a href="#">Barbastella barbastellus</a>	r	0	12	localities		P	C	C	C	C
M	1321	<a href="#">Myotis emarginatus</a>	r	1	1	localities	V	P	C	C	C	B

Lacs et mares dystrophes naturels		(0,02 %)						
<a href="#">3260</a> Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranuncolon fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>		2,9 (0,02 %)		M	C	C	C	C
<a href="#">3270</a> Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidenton p.p.</i>		3 (0,02 %)		M	C	C	B	C
<a href="#">4020</a> Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	X	33,7 (0,26 %)		M	C	C	C	C
<a href="#">4030</a> Landes sèches européennes		5,6 (0,04 %)		M	C	C	C	C
<a href="#">6230</a> Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	X	57,7 (0,45 %)		M	B	C	C	B
<a href="#">6410</a> Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )		135,7 (1,05 %)		M	B	C	C	C
<a href="#">6430</a> Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin		5,52 (0,04 %)		M	C	C	B	C
<a href="#">7110</a> Tourbières hautes actives	X	0,3 (0 %)		M	C	C	C	C
<a href="#">7120</a> Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle		1,1 (0,01 %)		M	C	C	C	C
<a href="#">7140</a> Tourbières de transition et tremblantes		0,34 (0 %)		M	C	C	C	C
<a href="#">7150</a> Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>		17 (0,13 %)		M	B	C	C	B
<a href="#">7210</a> Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	X	89,6 (0,69 %)		M	B	B	C	B
<a href="#">91D0</a> Tourbières boisées	X	1 (0,01 %)		P	D			
<a href="#">91E0</a> Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )	X	904,05 (7 %)		P	B	C	B	B
<a href="#">9190</a> Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>		904,05 (7 %)		P	B	C	B	B
<a href="#">9230</a> Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>		5 (0,04 %)		P	C	C	B	B

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A =  $100 \geq p > 15 \%$ ; B =  $15 \geq p > 2 \%$ ; C =  $2 \geq p > 0 \%$ .
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

- Les espèces faunistiques et floristiques inscrites à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE et ayant justifié la désignation du site Natura 2000 « Zones humides de l'arrière-dune des pays De Born et de Buch »

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D		A B C	
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
M	1355	<a href="#">Lutra lutra</a>	p	30	30	localities	C	P	C	B	C	B
M	1356	<a href="#">Mustela lutreola</a>	p	0	9	localities	V	DD	C	B	A	C
P	1416	<a href="#">Isoetes boryana</a>	p	10	50	grids1x1	V	G	A	C	A	A
P	1618	<a href="#">Caropsis verticillato-inundata</a>	p	30	30	localities	C	M	B	B	A	A
P	1831	<a href="#">Luronium natans</a>	p	10	10	i	V	P	C	C	C	C
I	1041	<a href="#">Oxygastra curtisii</a>	p	2	2	localities	R	M	C	C	C	C
I	1042	<a href="#">Leucorhina pectoralis</a>	p	1	1	localities	R	M	C	C	B	B
I	1044	<a href="#">Coenagrion mercuriale</a>	p	3	3	localities	R	M	C	C	C	C
I	1065	<a href="#">Euphydryas aurinia</a>	p	1	1	localities	V	M	C	C	C	C
I	1071	<a href="#">Coenonympha oedippus</a>	p	6	6	localities	R	M	C	C	C	C
F	1096	<a href="#">Lampetra planeri</a>	p	14	14	i	R	DD	C	B	C	B
R	1220	<a href="#">Emys orbicularis</a>	p	15	15	localities	R	M	C	B	C	B
M	1303	<a href="#">Rhinolophus hipposideros</a>	c	1	1	localities	V	DD	C	C	B	C
M	1304	<a href="#">Rhinolophus ferrumequinum</a>	p	6	6	localities	R	M	C	C	C	C
M	1308	<a href="#">Barbastella barbastellus</a>	r	0	12	localities		P	C	C	C	C
M	1321	<a href="#">Myotis emarginatus</a>	r	1	1	localities	V	P	C	C	C	B

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A =  $100 \geq p > 15\%$ ; B =  $15 \geq p > 2\%$ ; C =  $2 \geq p > 0\%$ ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolément** : A = population (presque) isolée; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Évaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

#### IV. CONCLUSION SUR LES INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000

---

Au regard des éléments suivants concernant l'emprise du projet de Mme Deleuy :

- Le chenil et son aire d'influence ne sont pas situés à l'intérieur du périmètre Natura 2000 « Zones humides de l'arrière-dune des pays de Born et de Buche » FR7200714 ;
- Il n'y a aucune connexion topographique, hydrographique ou écologique entre l'aire d'influence du site et les sites Natura 2000 ;
- Il n'y a pas de rejet d'effluents liquides d'activités et d'eaux de lavage au milieu naturel ;
- Les déjections solides sont ramassées et stockées dans une benne puis enlevé par un organisme agréé.
- Les eaux usées sanitaires, les eaux de lavages et les déjections liquides sont prises en charge par le réseau d'assainissement autonome géré à la parcelle ;
- Les eaux pluviales de toitures seront collectées, traitées puis infiltré dans le sol ;
- Toutes les dispositions sont prises afin de prévenir tout risque de pollution des eaux et/ou des sols par déversement accidentel de liquides dangereux pour l'environnement ;
- Aucun habitat ou espèce d'intérêt communautaire, ayant justifié la désignation des ZSC, n'a été relevé sur le site ;

**Le projet d'extension n'aura pas d'incidence sur la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire et l'intégrité des sites Natura 2000 : « Zones humides de l'arrière-dune des pays de Born et de Buch » FR7200714.**